EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **22 février 2008**

AUJOURD'HUI **vingt deux février deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 15 février 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Michel FANGET, Georges FAURE, Roger GIRARD, Danièle GUILLAUME, Mireille LACOMBE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Eric SEVRE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise BONVALLOT, Jean-Yves FAFOURNOUX, Claudine LAFAYE, Martine REMBERT**
Excusé(e)s :	**Valérie BERNARD**
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Yves CARROY, Nicole DUMAS, Patricia GUILHOT, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE, Alexandre POURCHON, Franck ROLLE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

Monsieur FANGET quitte la séance à partir de la question n° 2.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ACQUISITIONS DELEGUEES OU FAITES PAR LA VILLE PAR EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a lors de sa séance du 9 juillet 2007, donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans un certain nombre de domaines dont l'exercice du Droit de Préemption : Le Maire doit en rendre compte lors d'une réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Il vous est donc demandé de prendre acte des décisions prises depuis le Conseil Municipal en date du 23 février 2007 en ce qui concerne l'exercice du Droit de Préemption sur les immeubles suivants qui ont fait l'objet d'une acquisition par la Ville directement ou par délégation :

1) * Une maison d'habitation sise **5 rue Niel**, cadastrée section BZ 9, touchée dans sa totalité par la réservation 177 pour la réalisation de la ligne 2 du T.C.S.P., acquise des consorts THUAIRE, **au prix de 265 000 €** pour le réaménagement de la rue Niel. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

2) * Une maison d'habitation sise **3 Impasse de la Gravière**, cadastrée section LV 165, acquise de M. et Mme ROYER, **au prix de 97 000 €,** dans le cadre de la reconstitution de l'offre de logements nécessaires aux opérations envisagées sur les quartiers Nord de la ville, pour le relogement d'une famille dans le cadre d'un PLAI. **Le droit de préemption a été délégué à l'OPHIS Puy de Dôme.**

3) * Un terrain sis **rue Sully**, cadastré section LM 571, acquis de M. et Mme MEUNIER, **au prix de 4 000 €** pour compléter le parcellaire communal pour en permettre sa restructuration et sa transformation. **Acquisition Ville**. ANNULATION (21/05/07) en raison de la spécificité de la mutation, transaction familiale.

4) * Un garage sis **46 rue Auger**, cadastré section CH 21, acquis de M. DUBOIS, **au prix de 6 000 €** pour poursuivre la maîtrise foncière de cet axe de la rue Auger, futur axe structurant d'accès au futur hôpital Estaing. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

5) * Un emplacement de parking sis **96 rue de l'Oradou**, cadastré section ER 340 (lot 44), acquis de Mlle BEAL, **au prix de 750 €** dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'îlot Oradou / Lafayette, pour participer au tracé des accès, depuis la rue de l'Oradou, aux constructions projetées dans la future ZAC.**Acquisition Ville**.

6) * Un emplacement de parking sis **96 rue de l'Oradou**, cadastré section ER 340 (lot 46), acquis de Mlle BEAL, **au prix de 750 €** dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'îlot Oradou / Lafayette, pour participer au tracé des accès, depuis la rue de l'Oradou, aux constructions projetées dans la future ZAC.**Acquisition Ville**.

7) * Un emplacement de parking sis **96 rue de l'Oradou**, cadastré section ER 340 (lot 47), acquis de Mlle BEAL, **au prix de 750 €** dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'îlot Oradou / Lafayette, pour participer au tracé des accès, depuis la rue de l'Oradou, aux constructions projetées dans la future ZAC.**Acquisition Ville**.

8) * Un emplacement de parking sis **96 rue de l'Oradou**, cadastré section ER 340 (lot 48), acquis de Mlle BEAL, **au prix de 750 €** dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'îlot Oradou / Lafayette, pour participer au tracé des accès, depuis la rue de l'Oradou, aux constructions projetées dans la future ZAC.**Acquisition Ville**.

9) * Deux terrains sis **chemin de la Montagne Percée**, cadastrés section KR 501 et 504, acquis de M. et Mme TEISSONNIERE, **au prix de 39 700 €** pour un projet de 5 logements locatifs individuels en pavillons, dans le cadre de la politique de création de logements sociaux et de rechercher de mixité sociale. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (SCIC Habitat)

10) * Un terrain sis **chemin de la Montagne Percée**, cadastré section KR 503, acquis de M. et Mme TEISSONNIERE, **au prix de 62 000 €** pour un projet de 5 logements locatifs individuels en pavillons sur ce parcellaire complété des parcelles KR 501 et 504. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** (SCIC Habitat)

11) * Un rez-de-chaussée d'immeuble sis **73 avenue de l'Union Soviétique**, cadastré BZ 196 (lot 1), acquis de M. DAMASE, **au prix de 199 000 €** dans le cadre de la requalification de l'axe d'entrée au futur hôpital Estaing pour créer un front bâti homogène en harmonie avec les formes et les volumes urbains de la ZAC de la Gare situés en face. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

12) * Un immeuble sis **18 rue du Ressort**, cadastré section BY 381, acquis de la SCI 18 rue du Ressort, **au prix de 213 428 €** pour permettre la poursuite de la maîtrise foncière de l'îlot Ressort / Molière pour en permettre sa restructuration et ce dans la perspective de construction de structures qui accompagneront le nouvel hôpital Estaing. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

13) * Un petit immeuble sis **9 rue Louis Braille**, cadastré section IV 596, acquis de la SCI BRAILLE**, au prix de 92 500 € dont 2 500 € de mobilier et 7 500 € d'honoraires de négociation** dans le cadre du périmètre de sursis à statuer instauré sur l'îlot Fontgiève / St Alyre / Galet pour restructurer et réhabiliter ce cœur d'îlot aux immeubles anciens. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

14) * Un appartement sis **159 avenue de la Libération**, cadastré section HK 56, acquis des consorts BOUCHET/SHORROCK, **au prix de 67 000 € dont 4 800 € de frais d'agence** dans le cadre des réserves foncières à constituer pour la mise en œuvre du projet de rocade sud-ouest. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** (Clermont Communauté)

15) * Un appartement sis **30 avenue Edouard Michelin**, cadastré section BZ 165, acquis de la SCI DEMAY, **au prix de 138 500 € dont 8 000 € de mobiliers et 8 500 € de commission d'agence** dans le cadre de la restructuration de l'angle Edouard Michelin / rue de Châteaudun. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

16) * Une maison d'habitation sis **13 rue Grellet**, cadastrée section BZ 152, acquise de Mme GENIN, **au prix de 65 000 € + 4 000 € de commission d'agence** pour reconstituer un front bâti homogène et cohérent sur la rue Grellet. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** (Auvergne Habitat)

17) * Deux appartements dans un immeuble sis **9 rue Haute Fontgiève**, cadastrés section IV 27, acquis de la SCI BELLA / SEVRE, **au prix de 74 000 € + 4 000 € de commission d'agence** pour réorganiser l'ensemble du bâti de la rue Haute Fontgiève et envisager sa réhabilitation dans le cadre du périmètre de sursis à statuer mis à cet effet. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

18) * Un local professionnel sis **rue du Château des Vergnes**, cadastré section AT 11, acquis de M. et Mme LAFONT, **au prix de 19 000 €** dans le cadre des études ANRU menées sur le secteur « Les Vergnes » visant à renforcer l'attractivité du Centre Commercial Les Vergnes. **Acquisition Ville**.

19) * Un parcellaire sis **8 allée du Pont de la Sarre**, cadastré section DX 269 et 270, acquis des consorts LORENZI**, au prix de 75 000 €** dans le cadre de l'aménagement de la future Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur du Plateau de la Sarre pour répondre aux objectifs d'aménagement de ladite ZAC. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

20) * Un parcellaire bâti sis **1 impasse du Moutier**, cadastré section BC 193, **au prix de 95 000 €,** acquis de M. et Mme MONEYRON pour répondre aux objectifs de rénovation urbaine et de restructuration des quartiers classés en Zone Urbaine Sensible, en envisageant sur ce parcellaire la construction de deux maisons de ville en location-accession. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** (OPHIS PDD)

21) Un local commercial sis **15 rue Fléchier**, cadastré section IL 15, acquis des consorts SAUZE / NEGRE, **au prix de 78 000 € + 6 000 € de commission d'agence** pour participer à la volonté municipale de maintien d'une dynamique commerciale sur le Plateau Central de la Ville. **Acquisition Ville**.

22) Terrains à bâtir sis **rue Armand Fallières**, cadastrés section LN 480, 481 et 479, acquis des consorts BROLLES / MARTINEZ, **au prix de 320 000 €** pour le développement d'un programme locatif d'environ 14 logements dans le cadre de la politique de recherche de mixité sociale et de reconstitution de l'offre foncière. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (Auvergne Habitat)

23) Le premier étage d'un immeuble sis **73 avenue de l'Union Soviétique**, cadastré section BZ 196 (lot 2), acquis de Mr GOUTTEBELLE**, au prix de 400 000 € + 20 000 € de commission d'agence** dans le cadre de la requalification de l'axe d'entrée au futur hôpital Estaing pour créer un front bâti homogène en harmonie avec les formes et les volumes urbains de la ZAC de la Gare située en face. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

24) Un immeuble sis **14 rue Victor Duruy**, cadastré section KN 98, acquis de la SCI VICTOR D**, au prix de 340 000 € + 10 000 € de commission d'agence** pour y développer un programme locatif de 6 logements conventionnés dans le cadre de la politique de création de logements sociaux, de mixité sociale et de reconstitution de l'offre foncière. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (OPHIS PDD)

25) Un ensemble immobilier sis **8 avenue de la République**, cadastré section HW 71, acquis de la SCI JOPA, **au prix de 735 000 €** pour maintenir, sur cette partie-là de l'avenue de la République, à proximité du carrefour des Carmes et proche de l'axe du tramway, une mixité sociale forte, via une réhabilitation des logements existants et le maintien d'une activité commerciale en rez-de-chaussée. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (OPHIS PDD)

26) Un immeuble sis **9 rue Louis Braille**, cadastré section IV 47, acquis de la SCI FRALUC, **au prix de 293 000 € + 10 000 € de commission d'agence** pour poursuivre la maîtrise foncière de cet îlot pour lui donner une meilleure cohérence dans son organisation. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

27) Une maison d'habitation sise **2ème impasse de Crèvecoeur**, cadastrée section BC 396 et 397, acquis de M. et Mme VIALLE, **au prix de 245 000 € dont 10 000 € de mobilier** pour permettre le relogement rapide d'une famille nombreuse dans un logement pourvu de prestations en rapport avec les exigences que sont celles d'un foyer avec de nombreux enfants. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (OPHIS PDD)

28) Une maison d'habitation sise **66 avenue Edouard Michelin**, cadastrée section BZ 281, acquis de M. et Mme GEINDRE**, au prix de 110 000 €** dans le cadre de la requalification de l'axe d'entrée au futur hôpital Estaing pour créer un front bâti homogène en harmonie avec les formes et les volumes urbains de la ZAC de la Gare situés en face. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (DAB)

29) Un immeuble sis **2 rue des 2 Marchés et 1 rue des Bons Enfants**, cadastré section IK 98 et 99, acquis de M. et Mme DEBAINE, **au prix de 270 000 € plus 7 000 € de commission d'agence** pour la création de 4 logements sociaux après reconfiguration de son état d'occupation et mise en commun de sa gestion avec l'immeuble du 10 rue Boirot. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** (OPHIS PDD)

30) Un immeuble sis **13 avenue de la République**, cadastré section LS 182, acquis de M. et Mme CHABRY, **au prix de 230 000 €** pour amorcer un traitement global des fonds de parcelles de l'îlot s'étirant du début de l'avenue de la République à la rue Bouillet dans le cadre des études engagées sur la requalification des façades sur la Chaussée Claudius. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

31) Une maison d'habitation sis **44 rue des Salins**, cadastrée section HP 250, acquis des héritiers de Mlle MONTCRUS, **au prix de 171 000 € + 12 000 € de commission d'agence** dans le cadre de l'étude d'urbanisme sur les abords du Foyer Home Dôme, pour compléter un foncier sur lequel un programme de logements sociaux pourrait être envisagé. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf (**Logidôme)

32) Une maison sise **51 rue Anatole France**, cadastrée section CD 50, acquis de Madame Jocelyne TABARANT et Monsieur Jean CAMY, **au prix de 230 000 € + 11 000 € TTC de commission d'agence** pour la création de deux logements locatifs sociaux de type Prêt Locatif à Usage Social de type traditionnel, dans le cadre de la politique de recherche de mixité et de nouveaux équilibres sociaux. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** (OPHIS PDD)

33) Un appartement sis **98 avenue de la République**, cadastré section BY 12, acquis des consorts GREMONT, **au prix de 65 500 € + 4 000 € d'honoraires de négociation** pour poursuivre la maîtrise foncière pour la restructuration de l'angle République / Estaing. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

34) Un ensemble bâti sis **Allée du Pont de la Sarre**, cadastré DX 12, acquis de M. BRUNEL, **au prix de 90 000 €** pour répondre aux objectifs d'aménagement de la ZAC du Plateau de la Sarre. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf**

35) Une maison d'habitation sise **17 rue du Ressort**, cadastrée section BY 39, acquis de Madame ACHARD épouse ROLLET, **au prix de 160 000 €** pour compléter l'aménagement du secteur Estaing, secteur identifié comme secteur à fort enjeu à proximité immédiate du futur hôpital Estaing. **Acquisition Ville**.

36) Un terrain sis **15 rue Louise Michel**, cadastré section AK 1022, acquis de M. MENDES et Mlle FREYSSINET, **au prix de 210 000 €** dans le cadre des travaux de recomposition et de restructuration à mener sur le secteur situé à proximité de la piscine de Flamina et aux abords de la rue Louise Michel. **Acquisition Ville**

37) Un ensemble de garages sis **2 bis rue Marinette Menut**, cadastré section KL 220, acquis de M. et Mme ZORZI, **au prix de 125 000 €** pour la réalisation d'un programme locatif d'environ 9 logements de type T3 dans le cadre de la politique de création de logements sociaux, de recherche de mixité sociale et de reconstitution de l'offre foncière. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf** (Auvergne Habitat)

38) Deux appartements sis **17 avenue de la République**, cadastrés section LS 119, acquis de M. et Mme VEY, **au prix de 80 000 € dont 4 000 € de mobilier** pour compléter la maîtrise foncière communale et amorcer un traitement global des fonds de parcelles s'étirant du début de l'avenue de la République jusqu'à la rue Bouillet. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

39) Un immeuble sis **9 rue St Alyre**, cadastré section IX 195, acquis de M. RIBEROLLES, **au prix de 38 112 €** pour permettre dans le cadre du périmètre de sursis mis pour restructurer et réhabiliter le bâti de l'îlot Fontgième / St Alyre / Gallet, la résorption de l'habitat avec la création de logements. **Le droit de préemption a été délégué à l'OPHIS Puy de Dôme.**

40) Un immeuble sis **11 avenue de l'Union Soviétique**, cadastré section HW 348, acquis de la SCI Union, représentée par M. RECHAGNEUX, **au prix de 321 000 €** pour créer après démolition de l'immeuble vendu, un immeuble de 25 à 30 logements selon un volume/gabarit visant à rééquilibrer le font bâti sur l'avenue de l'Union Soviétique. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (OPHIS PDD)

41) Un appartement dans l'immeuble sis **98 avenue de la République**, cadastré section BY 12, acquis des consorts BRUNET / BLANCHANT, **au prix de 57 150 € + 2 850 € de commission d'agence** pour permettre la maîtrise foncière de cet immeuble et permettre la restructuration de l'angle République / Estaing. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

42) Un immeuble sis **134 avenue de la République**, cadastré section BY 146, acquis des consorts DURIF, **au prix de 90 000 € y compris 5 382 € de commission d'agence** pour poursuivre la maîtrise foncière du tènement République / Laënnec / Michelet. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.**

43) Une maison d'habitation sise **30 avenue Raymond Bergougnan**, cadastrée section KO 131, acquise des consorts GOUTTEQUILLET, **au prix de 170 000 € + 10 000€ de commission d'agence** pour créer à l'intérieur du volume existant un logement social individuel de qualité pour y reloger une famille avec jeunes enfants. **Le droit de préemption a été délégué à l'Etablissement Public Foncier Smaf.** (OPHIS PDD)

Ne sont pas comprises dans cette liste, les préemptions diligentées directement par l'Etablissement Public Foncier Smaf titulaire du droit de préemption dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Différé des Côtes de Clermont-Ferrand / Chanturgue.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mars 2008

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Dominique ADENOT